

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2021

Convocation le 02/11/2021

Etaient présents : MM André MEGE, Joël BONNET, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL William SAVOYE, Mmes Nicole COLLIN, Audrey GONSON, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET,

Etaient absents excusés: Noëlle SARROLA a donné procuration à Marc LYKO, Jonathan CAFFYN a donné procuration à Jean-Paul CHALLANCIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer; Bruno JULIEN a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20h00

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 05/10/2021 a été validé par l'ensemble des participants.

Urbanisme, Voirie,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours:

Non opposition à Déclaration Préalable accordé tacitement pour extension maison Route de la Bâtie

PC accordé pour maison individuelle Chemin de Merles

PC modificatif déposé pour maison individuelle Route de la Bâtie

DP déposées pour : panneaux photovoltaïques aux Fayolles, transformation d'un garage en pièce à vivre au village, construction d'une piscine, d'un abri et clôture au village, demande de pièces complémentaires sur cette dernière.

Demande et dépôt de pièces complémentaires pour PC maison individuel route de la Bâtie

Plateforme déchets en construction : merci aux élus et Julien pour le travail accompli, prochainement l'agglomération va poser les conteneurs et les semi enterrés.

Objet : Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDÉRANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

L'autorité territoriale informe les membres du conseil (Municipal, d'Administration, Syndical, Communautaire) que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:

15 Pour 0 contre 0 abstention

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

Objet : Décision modificative de budget 2021

Suivie à l'information donnée par la DGFIP et la Préfecture concernant les dotations d'Etat et notamment le FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) il est bon de prendre la décision modificative de budget suivante:

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 60632 : F. de petit équipement | 89,00 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 89,00 € | |
| D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat ⁿ | | 89,00 € |
| TOTAL D 014 : Atténuations de produits | | 89,00 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:

15 Pour 0 contre 0 abstention

Objet : Subventions à des associations 2021

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux que lors du vote du Budget Primitif 2021 un montant a été prévu au chapitre 65 pour versement de subventions aux associations. Il rappelle que l'année précédente les subventions versées étaient les suivantes :

- 150 € au Club de l'Amitié de Geysans ;
- 300 € à l'ADMR ;
- 450 € l'Amicale des Pompiers ;
- 500 € au centre Léon Bérard;
- 1 000 € pour l'association des parents d'élèves « Les Ecureuils »

Certaines associations qui pourraient bénéficier d'une subvention en ont fait la demande : APF France Handicap, AFM Téléthon, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Prévention Routière, l'Amicale du personnel administratif des collectivités territoriales, les restos du cœur

Les membres du conseil municipal en proposent d'autres : l'ANACR26

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

0 Contre 1 abstention 14 Pour

- **Décide** de verser les subventions suivantes :

- 200 € au Club de l'Amitié de Geysans ;
- 300€ l'Amicale des Pompiers
- 150 € l'Amicale du personnel administratif des collectivités territoriales
- 150 € l'ANACR26
- 500 € au centre Léon Bérard;
- 150 € aux Restos du cœur

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021

Divers :

28 septembre: atelier zone humides.

Disparition progressive des étangs, marécages , mares et autres retenues d'eau. Afin d'agir, l'agglomération va mettre en place un bureau d'étude pour les répertorier sur le territoire, dans le but de les préserver.

7 octobre : visite des locaux du prestataire Plein sud, discussion sur les repas, améliorations à effectuer...

9 et 10 octobre: le Chemin des artistes.

Bon déroulement de l'événement sur la région, la commune souhaite participer à l'avenir.

19 octobre: conseils des écoles.

Peyrins: bonne organisation, beau projet pédagogique.

Geysans: déroulement du programme et de l'organisation.

Activités prévues: courseton le 16/11, début 2022: piscine, volley-ball et sortie scolaire à Peaugres.

Prochains conseils de l'école: 8 février et 7 juin 2022

23 octobre: commission urbanisme du G10 : le RADS service instructeur géré par l'agglo, PLUi des groupes de travail sont constitués par l'agglo actuellement.

4 Novembre: Le coin aux livres.

Organisation d'un atelier pliage auquel 3 enfants et 4 adultes ont participé.

Vendredi 12 novembre: G10 action sociale, analyse démographique de la commune.

27 novembre: organisation du G10 à GEYSSANS.

ordre du jour : achat commun sel déneigement ; convention barrière ; panneaux randonneurs ; formation 1^{er} secours (PSC1) et utilisation défibrillateur, retour sur chemin des artistes.

Attention: plusieurs administrés se sont plaints des feux de déchets verts à l'intérieur du village et sur la commune.

Fin de séance à 22h15.

Prochain conseil municipal le 7 Décembre.